

RAPPORT ANNUEL 07 08

Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec



FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC



Table des matières

La Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec **4**

Mot du président **5**

Le conseil d'administration **6**

Le personnel **7**

Agence de vente **8**

Sécurité du revenu **11**

Identification et traçabilité **14**

Communications **17**

Fédération canadienne du mouton **19**

Les 12 syndicats régionaux **21**





FONDÉE en 1981, la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec (FPAMQ) est un syndicat agricole dont la principale mission est

de défendre les intérêts sociaux, économiques et personnels des producteurs d'ovins du Québec.

Affiliée à l'Union des producteurs agricoles du Québec (UPA), la FPAMQ est formée de 12 syndicats régionaux et compte désormais près de 1115 producteurs dont le nombre de brebis se chiffre à près de 175 000 têtes.

La Fédération gère le plan conjoint des producteurs ovins depuis 1982 et est légalement reconnue par la Régie des marchés agricoles et alimentaires (RMAAQ) sous la loi de mise en marché. Adopté par les producteurs, ce plan rassemble sur une même plate-forme tous les producteurs afin d'établir des conditions de vente et un prix du produit équitable pour tous. Cette légitimité lui permet de mettre en place des normes de qualité ainsi qu'un plan de promotion efficace positionnant favorablement la production ovine au Québec et au Canada. La production est couverte depuis maintenant près de 20 ans par le programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), ce qui

permet d'assurer aux producteurs la couverture du coût de production incluant la rémunération du travail de l'exploitant.

Le 14 septembre 2002, les délégués des syndicats de la Fédération ont voté en faveur de la mise en place d'une agence de vente des agneaux lourds. Depuis, ses représentants ont travaillé activement pour sa mise en place. C'est finalement le 13 octobre 2006 que la RMAAQ donnait son aval au projet, par une décision arbitré. L'Agence a vu le jour le 1^{er} juin 2007.

La Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec pilote également des dossiers importants en environnement, collabore à l'identification permanente, veille à l'augmentation de la compétitivité des entreprises, à la réduction des coûts de production, à l'amélioration de la qualité et au développement de nouveaux produits (lait de brebis et ses produits dérivés, etc.).

Parallèlement, la Fédération participe à la recherche et au développement de la production afin de hausser les normes de qualité et de mieux positionner la production sur le marché avec ses partenaires : la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec (SEM RPQ) et le Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ).

Les principaux mandats de la FPAMQ :

- Administrer tout programme ou plan concernant les producteurs;
- Administrer le plan conjoint des producteurs ainsi que différentes activités relatives à la mise en marché;
- Coopérer à la vulgarisation de la science agronomique et vétérinaire et des techniques de production de l'agneau;
- Surveiller et inspirer les législations intéressant ses membres.



L'ANNÉE 2007-2008 aura été fort mouvementée et marquée par des décisions importantes pour notre secteur. La production ovine est plus que jamais dans la mire des gouvernements et intervenants du milieu. Les causes à cette exposition sont multi-

ples. Notons l'organisation de la mise en marché dans le secteur de l'agneau lourd mais également l'intervention des programmes de sécurité du revenu. Nous devons donc, plus que jamais, être proactifs dans l'organisation de notre production afin d'assurer son efficacité et sa productivité.

La réalisation d'une première année complète d'activités de l'Agence de vente des agneaux lourds revêt un sentiment d'accomplissement pour notre secteur. Après six années à adopter une formule visant à répondre aux besoins du milieu, l'Agence de vente transige hebdomadaire plus de 1000 agneaux lourds et le bilan annuel est positif. Les prévisions de vente sont atteintes et les outils en place pour réguler l'écoulement des volumes d'agneaux ont permis de répondre aux besoins des producteurs de même qu'à ceux des acheteurs. L'option de négocier à la pièce des volumes et des prix de vente pour des agneaux en surplus aura été bénéfique pour la qualité globale des agneaux et par conséquent, pour le marché. Le refoulement n'est pas une avenue rentable pour les producteurs, d'autant plus que les agneaux déclassent lorsque engraisés impunément. Sur le plan administratif, il est clair que certaines améliorations mineures en ce qui a trait à la présentation des paiements seront à apporter. Ce que l'on retient toutefois, c'est la réduction des délais de paiements et la certitude qu'un historique de prix est établi pour les deux périodes de vente. Nous amorcerons prochainement la renégociation de la Convention de mise en marché avec les acheteurs. Il s'agit d'une étape importante tout comme la révision du Règlement de vente en commun des producteurs que nous aurons l'occasion d'effectuer au cours de l'Assemblée générale annuelle.

Les actions concertées de la Fédération au cours de l'année auront finalement permis l'application du nouveau coût de production dès la première avance d'août 2008. Toutefois, elle n'aura pas été sans concessions. C'est grâce à un plan d'actions audacieux touchant les différents pôles de développement de la production, que la Fédération a pu atteindre son objectif. Des engagements à court terme, tel que l'utilisation de l'identification permanente dans la gestion du programme ASRA et l'intégration graduelle du kg produit d'agneaux dès 2009 figurent en tête de liste de ce plan d'actions. Pour notre secteur, l'annonce de telles mesures n'a rien de neuf. Il s'agit de l'aboutissement de démarches entreprises en 2004 et qui viennent ajouter davantage de rigueur et de transparence à notre production; assurant ainsi sa pérennité et son développement. Par ailleurs, notons que rien n'est acquis en ce qui a trait aux programmes de gestion du risque et de la sécurité du revenu. Le rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois a soulevé plusieurs interrogations quant au fonctionnement actuel des programmes. Compte tenu de l'intervention de ces derniers dans notre secteur, il est de notre devoir de faire la preuve que nos entreprises sont efficaces et de se prévaloir de tous les moyens pour y parvenir. À cet effet, il est du devoir de votre Fédération de veiller à ce que les outils de développement de la production soient disponibles pour ses producteurs et d'assurer la promotion du produit. Tel que demandé par les délégués lors de l'AGA 2007, un ajustement au prélevé du plan conjoint sera présenté lors de notre assemblée annuelle 2008. La situation financière difficile de nos entreprises est une préoccupation importante. Comme dans toute bonne décision d'affaires, nous devons choisir d'investir dans notre Fédération afin qu'elle puisse défendre nos intérêts et protéger nos acquis. L'organisation prochaine de la mise en marché dans les secteurs de l'agneau de lait, léger et les sujets de réformes, de même que la différenciation de l'Agneau du Québec sont autant de projets qui sont sur les planches pour les prochains mois et pour lesquels nous devons nous doter des ressources appropriées.

Bonne année à toutes et à tous !

Langis Dost



Membres du conseil exécutif

Langis Croft, président

André Trépannier, 1^{er} vice-président

Région de St-Hyacinthe

Jasmin Mercier, 2^e vice-président

Région d'Abitibi-Témiscamingue

Réjean Gagnon

Région du Bas-St-Laurent

Mario Labrecque

Région de Québec - Beauce

Richard Denis

Région de la Gaspésie

Michel Genest

Région d'Outaouais-Laurentides

Ronald Gagnon

Région de Lanaudière

Jean-Pierre Goyette

Région de l'Estrie

Anaïs Légaré

Région du Saguenay - Lac-St-Jean

Marc Mimeault

Région de St-Jean - Valleyfield

Régent Raymond

Région de la Côte-du-Sud

Michel Thibodeau

Région de la Mauricie - Centre-du-Québec





Présentation des employés et description des tâches



1 Mme Annie Bouchard commis, Agence de vente
Elle effectue diverses tâches administratives dans le cadre de l'Agence de vente.

2 Mme Marion Dallaire, agente de communication
Responsable du bulletin Ovin Québec, de la mise à jour du site Internet de la Fédération et des communications externes.

3 Mme Isabelle Lachance, secrétaire de direction
Elle supporte la direction dans l'exécution de tâches administratives.

Mme Linda Perron, commis, Agence de vente et PROVIN
Elle effectue diverses tâches administratives dans le cadre de l'Agence de vente et est chargée du support technique aux producteurs pour le logiciel PROVIN. (absente de la photographie)

4 M. Paul Rouillard, directeur général par intérim
Il gère l'ensemble des opérations de la Fédération pour une période d'un an.

5 Mme Karina Sanschagrín, Commis aux opérations de l'Agence de vente
Elle effectue diverses tâches administratives dans le cadre de l'Agence de vente.

6 Mme Marie-Ève Tremblay, directrice générale
Elle gère l'ensemble des opérations de la Fédération.



L'année 2007-2008 complète la première année d'activités de l'Agence de vente des agneaux lourds. Le projet lancé en 2002 s'est donc finalement concrétiser et le bilan est somme toute positif avec plus de 55 000 agneaux lourds transigés.

Le prix

Née d'une convention de mise en marché arbitrée par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) en octobre 2006, l'Agence de vente a débuté ses activités le 10 juin 2007. Suite aux négociations afin d'établir le prix de vente, il a été fixé par décision de la RMAAQ en juin 2007 pour la première période de vente, soit du 1^{er} juin au 30 novembre 2007. Les parties devaient s'entendre pour définir le prix de la période 2, soit du 1^{er} décembre au 31 mai. Tout au long de l'automne 2007 et suite à une demande d'arbitrage auprès de la RMAAQ, le prix de vente pour la période 2 a été fixé à 7,45 \$/kg en mai 2008 et tient compte d'une entente intervenue entre la Fédération et les acheteurs en avril. Ce prix a été en vigueur durant une semaine et figure maintenant à la Convention de mise en marché.

Classification des agneaux lourds

Tel que prévu à la Convention, l'ensemble des agneaux lourds transigés via l'Agence de vente doivent être classifiés. Dans sa décision du 13 octobre 2006, la RMAAQ demandait à la Fédération de mettre en place un comité paritaire formé de représentants des acheteurs et de la Fédération afin d'améliorer l'indice de classification et de revoir la grille. Par ailleurs, on devait s'assurer une uniformité de la classification partout à travers la province. Le rapport du comité paritaire a été déposé en décembre 2007. Parmi les recommandations proposées figuraient l'application d'une nouvelle grille et le plafonnement du poids de vente des agneaux de la catégorie 3, de même que l'ajustement au calcul de l'indice moyen de classification des agneaux non-classifiés. Ces recommandations sont entrées en vigueur en avril 2008.

	Conformation					
	1	2	3	4	5	
Gras	1	75	80	80	80	80
	2	75	80	80	90	95
	3	75	80	90	95	100
	4	75	80	100	100	101
	5	75	80	101	101	102
	6	75	80	102	102	103
	7	75	80	103	103	104
	8	75	80	104	104	105
	9	75	80	104	104	105
	10	75	80	104	104	105
	11	75	80	104	104	105
	12	75	80	103	103	104
	13	75	80	102	102	103
	14	75	80	101	101	101
	15	75	80	100	100	100
	16	75	80	95	95	95
	17	75	80	90	90	90
	18	75	80	85	85	85
	19	75	80	80	80	80
	20	75	75	75	75	75
	21	75	75	75	75	75
	22	70	70	70	70	70
	23	70	70	70	70	70
	24	70	70	70	70	70
	25	70	70	70	70	70



Tout au long de l'année, la Fédération s'est assurée

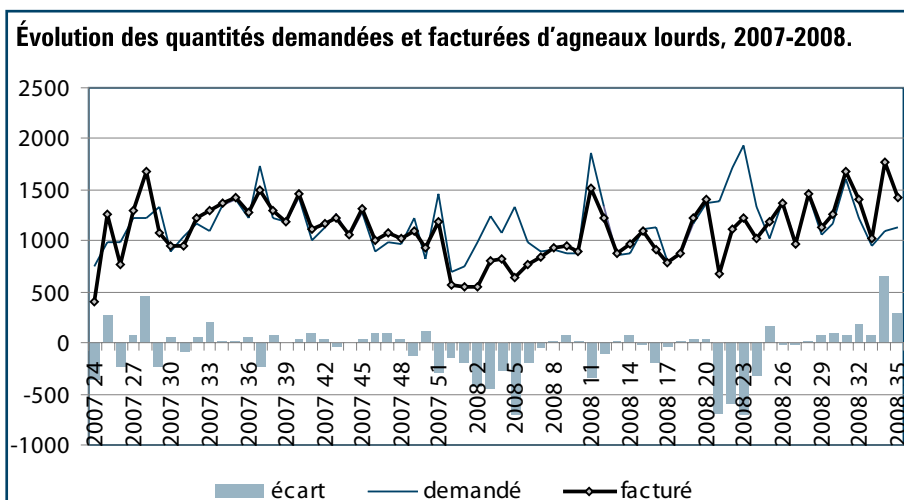
de rendre disponible le service de classification des agneaux lourds lorsque les abattoirs le permettaient. De même, les classificateurs ont été formés sur une base individuelle et en groupe afin d'assurer une homogénéité et la qualité du service offert. Plus d'une vingtaine d'audits individuels ont été réalisés au cours de l'année. La méthode de classification, les installations, de même que les aptitudes à apprécier qualitativement les carcasses d'agneaux sont évaluées. Les classificateurs transmettent les résultats de classification sous format informatique et manuscrit à la Fédération. Des efforts seront entrepris au cours de l'année 2008-2009 pour que la majorité des données soit transmise via internet afin de réduire le temps de saisie des données.

Les résultats de classification figurent sur le paiement des producteurs et sur la facture des acheteurs. Le rapport détaillé de classification peut être transmis indépendamment de la facturation électroniquement. Le producteur ou l'acheteur peut en faire la demande à la Fédération.

Détail des contrats annuels confirmés aux producteurs, 2007-2008.

	2007		2008	
	Nb de contrats	Volume d'agneaux	Nb de contrats	Volume d'agneaux
Contrats annuels confirmés	29	673	67	1888
Détail des périodes de vente				
Par semaine	5	57	2	92
Sur 2 semaines	5	100	13	292
Sur 3 semaines	19	516	52	1504
Moyenne par semaine		279		739

Source: Agence de vente des agneaux lourds, 2008.



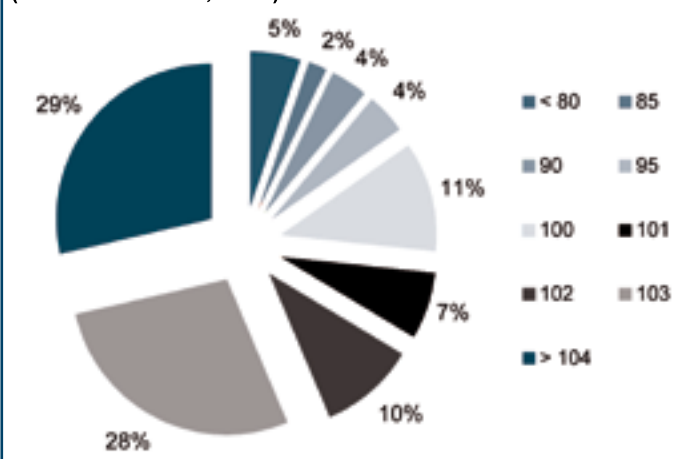
Gestion des surplus

Tel que le prévoyait le Règlement de gestion des surplus, la Fédération a la possibilité d'offrir les agneaux excédentaires à la demande hebdomadaire des acheteurs courant de l'Agence à d'autres acheteurs ou sur d'autres marchés. Suite aux livraisons effectuées dans la seconde moitié de 2007 et aux variations de qualité observées durant ladite période sur les agneaux lourds livrés à l'Agence de vente, il était impératif que la Fédération intervienne afin de contrer la création de surplus d'agneaux sur les entreprises. Le coût des aliments à la hausse, combiné à la nouvelle grille de classification qui déprime davantage les agneaux gras, sont autant d'éléments qui ont justifié l'intervention au niveau des surplus dès mars 2008, mais plus activement en juillet et août. En vertu de l'entente convenue avec les acheteurs et entérinée par la RMAAQ en

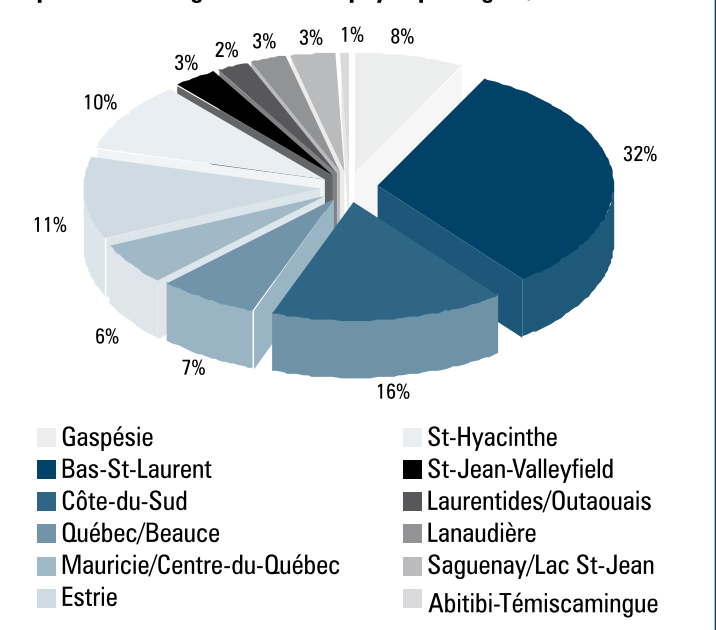
mai dernier, la Fédération a accordé une priorité d'achat des agneaux en surplus aux acheteurs ayant un contrat annuel au prix de 6,98 \$/kg. Par la suite, la Fédération a convenu d'ententes avec différents acheteurs. Les modalités de ces ententes étaient variables mais ont permis d'obtenir un prix hebdomadaire uniforme et d'un agneau déclassé payé à l'indice 95 au prix régulier de 7,18 \$/kg.

L'intervention de la Fédération afin de sortir les agneaux à un prix moindre a été plus avantageuse pour les producteurs qui ont ainsi évité un déclassement de leurs agneaux dû à un refoulement. Les indices de classification ont été équivalents à la moyenne annuelle observée.

Répartition des agneaux livrés, par indice, en période de surplus (semaines 25 à 35, 2008)



Répartition des agneaux lourds payés par région, 2008.





Révision du modèle du coût de production ovin

Au cours de l'année 2007, le Centre d'étude sur les coûts de production agricoles (CECPA) a réalisé l'enquête sur les coûts de production dans le secteur de l'agneau chez près d'une quarantaine d'entreprises dont 32 ont été retenues pour le rapport final. Pour la première fois dans l'histoire des études du coût de production, celle de 2007 a été effectuée à rebours sur les données 2006. Cet exercice visait l'accélération de tout le processus d'enquête.

Les résultats sommaires sont les suivants :

coûts	Modèle 2006 ajusté \$/Brebis	Variation 2006 réel-2002 indexé en %
charges variables		
Achats de reproducteurs (béliers et agnelles)	11,48	↗ 332%
Intrants cultures	19,74	↘ -19%
Achats aliments	49,51	↗ 38%
Achats de litière (paille, bran de scie)	2,28	↗ 156%
Salaires des employés, DA S et CSST	10,46	↘ -7%
Salaires de la famille	48,30	↗ 96%
Locations mach., équipements et forfait	20,32	↗ 213%
Carburants	14,18	↗ 16%
Entretien mach., auto et camionnette	15,17	↗ 14%
Frais de ventes	20,90	↗ 3%
Méd.,vét.,identifiants et éponges	9,79	↘ -12%
Int. Court terme, int.forn.et frais bancaires	6,23	↗ 40%

Au niveau des données financières, notons un accroissement plus important des coûts de production par rapport aux revenus.

Les revenus de vente des agneaux de marché ont connu une croissance relativement importante en 2006 par rapport à 2002, avec 37 %. La proportion des revenus provenant de la vente de sujets reproducteurs a diminué. Par ailleurs, 56 % des revenus totaux proviennent de la vente d'ovins tandis que l'intervention du programme ASRA représente 33 % des revenus, ce qui est moindre qu'en 2002.

Au niveau des dépenses, il est pertinent de souligner quelques postes qui retiennent l'attention lorsque vient le temps de comparer les résultats 2006 à ceux de 2002 indexés. D'abord, l'achat de sujets reproducteurs a connu un accroissement important. L'acquisition de nouveaux matériels génétiques et de sujets améliorateurs au troupeau existant est un investissement dont les résultats sont captables à moyen terme.

Le second poste analysé est celui des aliments achetés. Les résultats du coût de production 2006 démontrent de profonds changements en ce qui a trait aux aliments offerts. On remarque un accroissement important de la consommation de concentrés, notamment expliquée par l'augmentation de la proportion d'agneaux lourds produits. En effet, l'entreprise modèle produit désormais 57 % d'agneau lourd comparativement à 52 % en 2002. Ensuite, la main-d'œuvre familiale, dans le secteur

ovin, continue d'être fortement impliquée. Ainsi, 2 255 heures de la famille, excluant le propriétaire, ont été rémunérées au taux de 10,65 \$/heure. Le total du nombre d'heures travaillées du nouveau modèle, incluant les salariés, est de 5 605 comparativement à 5 040 dans celui de 2002. Cependant, le nombre d'exploitants dans le nouveau modèle est moindre que dans l'ancien modèle, 0,93 comparativement à 0,96 en 2002.

Répartition des sujets vendus par catégorie d'ovins, 2002-2006

	Modèle du CP 2002 473		Modèle du CP 2006 497	
	Nb vendus	Poids kg	Nb vendus	Poids kg
Agneaux de lait	178	23	154	23,6
Agneaux léger	90	30,6	129	31,3
Agneaux lourd	293	47,2	381	48,2
Agnelle et jeunes béliers	51	50	38	50
Production par brebis	1,29	49,1	1,41	52,4

En résumé, l'entreprise modèle a connu une croissance de 33 % des charges comparativement à une hausse de 16 % des revenus. De même, l'entreprise modèle révèle une augmentation de la productivité, passant de 1,3 sujets vendus à 1,41 sujets vendus par brebis. L'amélioration de l'efficacité, l'investissement dans le perfectionnement des techniques et sujets d'élevage, voilà ce sur quoi les producteurs devront œuvrer.

Application du modèle du coût de production ovin

Suite au dépôt du rapport de la firme d'évaluation des programmes complémentaires, la Fédération et la Financière agricole du Québec (FADQ), en collaboration avec le Centre d'étude sur les coûts de production agricoles, mandatés pour la réalisation de l'enquête sur le coût de production ovine, se sont engagés dans un processus d'amélioration de l'intervention du programme ASRA dans le secteur ovin, dont l'objectif premier était son maintien à moyen terme. Devant l'incertitude de la FADQ d'appliquer les données du nouveau modèle en décembre 2007, la Fédération a élaboré un plan d'actions détaillé, établissant les bases du développement de la production ovine pour les années à venir. Ce plan d'action a été la pierre d'assise des discussions entre la Fédération et la FADQ tout au long du printemps et de l'été 2008 et le levier à l'application du nouveau modèle dès août 2008.

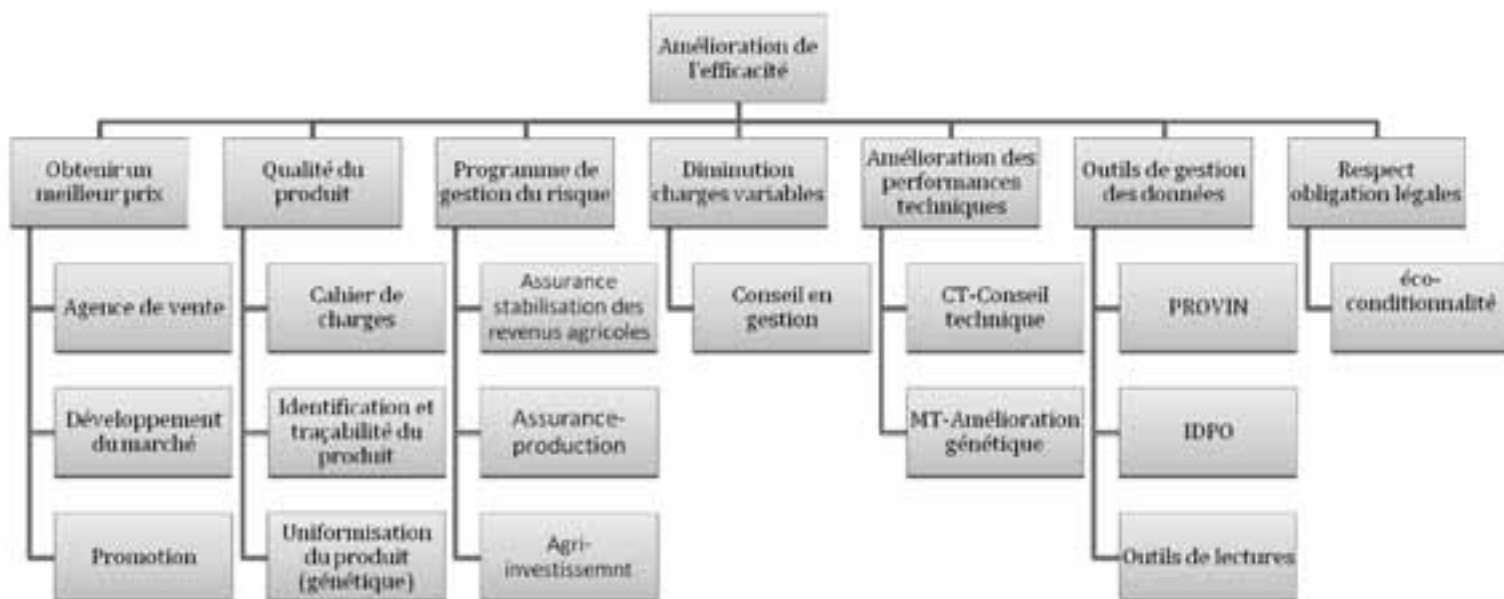
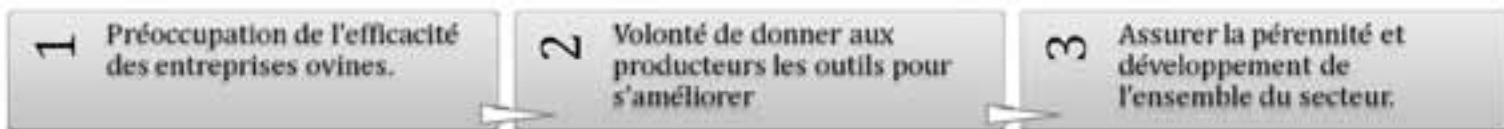
Données technico-économique des modèles, 2002-2006

Éléments	Modèle 2002	Modèle 2006	Évolution 2006-2002
Taille de l'entreprise (brebis)	473	497,5	↗
Naissance des agneaux (agneau/br.)	1,76	1,85	↗
Nombre d'agnelages (agnelage/br.)	1,04	1,06	↗
Agneaux nés/agnelage	1,68	1,74	↗
Agneaux réchappés (agneau/br.)	1,49	1,53	↗
Mortalité total des agneaux	17%	16%	↘



Un plan d'actions audacieux ■ ■ ■ ■ ■

Plus qu'un simple plan d'action annuel sur la sécurité du revenu, l'orientation prise par la Fédération touche l'ensemble des secteurs de la production afin d'accroître l'efficacité des entreprises grâce à des outils qui leur permettront, dans un avenir rapproché, de se développer et perdurer.





PROVIN et PROVIN-Mobile

Le logiciel de régie de troupeau PROVIN a

pu respirer de nouveau au début de 2008 après un temps d'arrêt dans le développement. En effet, suite à une demande du conseil d'administration de la Fédération, des démarches ont été entreprises afin de travailler au développement d'outils portatifs pour la saisie électronique des informations de bergerie.

Dès janvier, des consultants dans ce secteur d'activité ont été rencontrés afin d'évaluer la faisabilité d'un tel projet et de présenter des solutions accessibles aux producteurs ovins. En février, la Fédération obtenait d'Agri-Traçabilité Québec (ATQ), dans le cadre du programme d'appui fédéral, le soutien financier nécessaire pour mettre en branle le projet de développement des outils de saisie et le projet pilote en bergerie. Un comité technique a par ailleurs été formé afin de s'assurer que le projet cadrerait bien avec les orientations des différentes organisations du milieu. Parmi les participants au comité, notons un représentant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, de la Société des éleveurs de moutons de races pures, du Centre d'expertise en production ovine,

de la FPAMQ de même qu'un producteur utilisateur. Huit bergeries et organisations ont testé l'outil au cours du printemps et de la période estivale. Le choix de l'outil s'est arrêté sur un IPAQ Pocket PC de marque HP et le développement du système a été effectué afin de permettre la gestion de deux types de bâtons électroniques : Syscan et Allflex. Des formations sont prévues pour l'automne 2008. Les outils sont accessibles à la Fédération qui veille à installer tout le système avant de l'expédier aux utilisateurs.





Objectifs du projet PROVİN-Mobile ■ ■ ■

Compte tenu de l'utilisation des identifiants électroniques dans les troupeaux ovins, de la faible disponibilité de temps des ressources en place, de même que des capacités financières limitées pour ce type d'achat, le cadre du projet devait être clair et adapté à la production ovine. On devait donc s'assurer :

- Du développement d'un outil de saisie électronique des informations de bergerie.
- De la capacité de l'outil d'intégrer les lectures d'un bâton électronique;
- D'une saisie manuelle des données fonctionnelles;
- De la gestion bidirectionnelle des informations, soit de la possibilité de consulter des données dans PROVİN-Mobile.
- De l'accessibilité et de la disponibilité de l'outil pour l'ensemble des entreprises.

Pourquoi utiliser PROVİN-Mobile? ■ ■ ■

Gestion des agnelages : saisie des informations relatives à la brebis et à ses agneaux.

Pesée et disposition : saisie manuelle ou électronique des numéros de sujets à peser et/ou à disposer. La gestion peut se faire en lot ou individuellement.

Gestion des groupes : création de groupes dans un troupeau suite, entre autres, à un sevrage ou création de groupes d'engraissement.

Ajout et identification des sujets : entrée d'un nouveau sujet ou d'un groupe de sujets dans l'élevage. Identification ou remplacement d'une boucle ATQ.

Consultation d'une liste : consultation de la liste des sujets dans l'élevage. Les informations sont traitées dans PROVİN et retransmises dans le PDA pour consultation uniquement.





Identification et traçabilité

Modification réglementaire ■ ■ ■

Depuis l'entrée en vigueur du Règlement sur l'identification et la traçabilité de certains animaux, la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec a fait plusieurs interventions auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) afin que ce dernier fasse preuve de plus de souplesse dans l'application réglementaire et ainsi accroître l'adhésion des producteurs ovins à ce nouveau système de traçabilité. Après un léger sursis, la Fédération a convenu d'utiliser l'identification permanente dans la gestion du programme d'Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) dès 2009 et donc, d'appliquer la réglementation en vigueur. D'ailleurs, suite des demandes effectuées auprès du MAPAQ, le Règlement sur l'identification et la traçabilité de certains animaux a été modifié afin d'éviter la double déclaration des déplacements d'ovins aux endroits où le transfert se fait électroniquement, soit les encans ou les abattoirs (art.22). On vient ainsi diminuer le temps investis dans la gestion documentaire de la traçabilité. Tout déplacement vers un autre producteur ou un endroit où le transfert des informations n'est pas fait électroniquement doit être effectué par le producteur. Il s'agit d'un gain important pour les producteurs ovins québécois.

Mise à jour des inventaires ■ ■ ■

Au printemps 2008, la Fédération prenait part au comité FADQ-MAPAQ-ATQ-FPAMQ visant la mise à jour des inventaires d'identification et de traçabilité dans le secteur ovin. Au cours de l'été, les producteurs ont été informés de la démarche et un document listant l'inventaire des boucles actuellement actives sur leur entreprise leur a été acheminé. Tel que convenu lors du comité, les producteurs ont jusqu'au 15 novembre 2008 pour mettre à jour leur dossier chez ATQ. L'objectif visé par cette démarche est l'utilisation, dès janvier 2009, des données de traçabilité afin de déterminer le volume assurable dans le cadre du programme ASRA. Le producteur peut bénéficier de PROVIN-Mobile, des puces de conditions distribuées par ATQ de même que de form-Clic pour effectuer la mise à jour de leurs informations et les déclarations continues de traçabilité.

	Pose	Déclaration
Naissance	30 jours suivant la naissance ou avant la sortie	30 jours suivant la naissance
Réception et sortie du Québec		45 jours suivant la réception/sortie
Réception et sortie d'une autre province canadienne		45 jours suivant la réception/sortie ou
Réception et sortie à l'extérieur du Canada	Dès l'arrivée sur l'exploitation ou avant l'importation	30 jours suivant la réception/sortie

Communication et promotion

Ovin Québec

Ovin Québec informe l'ensemble des producteurs ovins du Québec de même que les divers intervenants du milieu sur l'évolution de l'industrie. Quatre bulletins d'information ont été publiés par la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec (FPAMQ) durant l'année 2007-2008, soit un à chaque saison avec un tirage de 1600 exemplaires par numéro. Depuis cette année, une nouvelle chronique, sur le marché, fait désormais partie des pages du bulletin afin d'informer les lecteurs des fluctuations des prix du marchés.

Depuis plusieurs années, deux acteurs importants dans le développement de l'élevage ovin au Québec, soit la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec (SEMRPQ) et le Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ) sont partenaires en ce qui a trait au contenu de la revue. Pour le numéro d'été, un guide génétique à été joint à l'*Ovin Québec*. Ce guide était une initiative de la SEMRPQ, fait en collaboration avec le CEPOQ et la FPAMQ.



Promotion 2008

Pour l'année qui vient de se terminer, aucun budget spécifique n'a été alloué à la promotion du produit. Ainsi, les activités de promotion se sont concentrées sur des collaborations et partenariat avec différentes organisations afin de répondre à des demandes qui n'occasionnaient pas de dépenses budgétaires. Voici un aperçu des activités promotionnelles 2007-2008.

Passions Collections : recettes et publicité

La FPAMQ a fourni des recettes pour les revues intitulées *100 recettes réconfortantes*, *le goût du Québec dans votre assiette* et *100 recettes estivales, le soleil dans votre assiette* de *Passions Collections*. Ainsi, plusieurs recettes présentant différentes coupes d'agneaux ont été publiées tout en couleur. Également, un espace publicitaire a été offert dans le numéro estival. Les lecteurs peuvent se procurer cette revue dans plus de 6000 points de vente au Québec.





Hebdomadaire

La nutritionniste responsable de la chronique *La santé dans votre assiette*, de l'hebdomadaire *Le Canada-Français* a fait appel à la FPAMQ afin de proposer aux lecteurs des recettes d'agneaux. Les recettes de la Fédération sont ainsi diffusées à grande échelle avec le logo de l'Agneau du Québec.

Également, une compagnie de publicité qui propose des idées à des journaux hebdomadaires a fait appel à la FPAMQ afin qu'ils aient l'opportunité de proposer des recettes d'agneaux à leurs lecteurs. Ainsi, une centaine d'hebdomadaires pourront choisir parmi les recettes d'agneaux proposées.

Châtelaine, juin 2008

Dans le numéro de Châtelaine de juin 2008, un numéro 100 % Québec, l'agneau du Québec est présenté parmi les 12 produits sélectionnés. On y parle de la délicate saveur de l'agneau du Québec ainsi que de certains produits particuliers tels l'agneau de Charlevoix et de la Gaspésie en plus de donner des trucs-cuisine. Plusieurs trucs de cuisine sont inclus dans les articles afin d'optimiser l'intérêt du lecteur à l'achat de ce produit.

Journée dédiée à la terre pour des élèves du secondaire

Le 29 février dernier, la FPAMQ a participé à un projet de valorisation de la profession d'agriculture de l'UPA. En effet, 13 fédérations, se sont réunies à la polyvalente de Mortagne à

Boucherville afin de sensibiliser les élèves au rôle essentiel que joue l'agriculture au Québec et de découvrir les dessous fascinants des différentes productions. Ainsi, les 2 500 jeunes et les membres du personnel ont pu visiter les kiosques, échanger avec les producteurs présents et déguster des produits d'ici. Mme Michelle Cossette et Mme Sophie Bédard, de la région de Saint-Hyacinthe, étaient présentes au kiosque de la FPAMQ afin d'échanger avec les élèves et présenter les particularités de l'élevage de l'agneau du Québec. Grâce à l'aide de l'UPA, les jeunes visiteurs ont pu déguster des bouchées d'agneau fumé servies au kiosque de la FPAMQ.

Portes ouverte édition 2008

Pour une 6^e année, des fermes ont ouvert leur porte au grand public pour la journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec. Six fermes ovines ont participé à l'événement dans quatre régions du Québec. Toujours aussi populaire, l'événement a attiré pas moins de 108 000 visiteurs.





La Fédération canadienne du mouton (FCM) travaille pour

améliorer la viabilité, la croissance et la prospérité de l'industrie canadienne du mouton et de la laine. Voici les principales activités de la FCM pour l'année qui vient de se terminer.

Voici les principales activités auxquelles la FCM a participé :

- Rencontre pour la coalition nord américaine du mouton (Mexique, États-Unis, Canada) ;
- Téléconférence pour la coalition du mouton (CSBA, CCWG, CLGA, CSF) afin d'établir une stratégie pour faire ouvrir les frontières des États-Unis pour les sujets pur-sang ;
- Assemblée général des États-Unis et du Mexique ;
- Invitée à la rencontre, tenue en mai, de l'Office international des épizooties ;

Communication

La FCM continue à faire circuler deux documents de communication : *From the Flock*, un mensuels qui informe l'industrie sur les activités de la FCM et *Points of View*, un forum de discussion pour les producteurs sur les réalités auxquelles fait face l'industrie.

Coalition canadienne pour la santé animale

La FCM est membre du conseil de direction de la Coalition canadienne pour la santé animale. Cet organisme étudie la possibilité de l'instauration d'une frontière entre l'Ontario et le Manitoba concernant le mouvement des animaux.

L'objectif de ce projet pilote est de limiter la propagation des maladies contagieuses.

Lancement du programme d'assurance contre la fièvre catarrhale du mouton

Cette année, la FCM a lancé un programme innovateur de gestion du risque de maladie qui non seulement protégera les producteurs de moutons canadiens, mais qui servira aussi comme excellent modèle pour d'autres industries.

Le programme d'assurance de la fièvre catarrhale du mouton procure une protection dans l'éventualité d'une épidémie de fièvre catarrhale, une maladie virale propagée par un insecte qui peut tuer les moutons. Il a été développé en réponse aux récents changements de politiques d'importations de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et la découverte de la fièvre catarrhale en Europe, là où plus d'un million et demi de moutons sont morts de cette maladie depuis 1998.

Ce programme volontaire donnera aux producteurs canadiens une assurance abordable pour se protéger contre la mortalité, les interruptions d'affaires et les pertes causées par la fièvre catarrhale.

Traçabilité – comité gouvernemental

Ce comité permet les discussions entre l'industrie et le gouvernement concernant la traçabilité au niveau national. En réponse à ses demandes, la FCM a soumis un plan d'implantation.

Nouveau poste : soutien de la traçabilité

La FCM et la Fédération canadienne nationale de la chèvre (FCNC) ont coopéré au développement d'une nouvelle position qui soutient les programmes de traçabilité des deux associations. Le poste de coordonnateur national d'identification animale est une façon intelligente de jumeler les ressources pour deux secteurs qui font face à des défis économiques, de gestion et réglementation similaires.

Projet sur les données de consommation

Depuis 2007, la FCM participe à un projet sur les données de consommation conjointement avec le porc et le poulet. L'objectif est de développer, dans un projet pilote de trois ans, une méthode pour obtenir des informations sur les achats des consommateurs et leurs habitudes.

La première phase du projet a été complétée en 2008. L'objectif, après avoir complété le tout en 2009, sera d'augmenter la consommation et les recettes des producteurs et d'égaliser le terrain entre les producteurs, les transformateurs et les détaillants – créant essentiellement un climat de coopération qui sera bénéfique pour toute la chaîne de valeur.

Développement de l'industrie - Une table ronde sur la chaîne de valeur

La FCM est engagée à former de solides relations et une meilleure collaboration à même l'industrie du mouton. Cet engagement a mené à

la formation de la *Table ronde sur la chaîne de valeur* (VCRT) en 2008, qui abordait la manière dont l'industrie peut travailler ensemble pour augmenter l'offre, la qualité et la constance de l'agneau canadien.

Tenues à Ottawa en mai, les premières réunions VCRT comprenaient une série de discussions et de présentations de différents membres de la chaîne de valeur : le producteur, le transformateur et le détaillant. Chaque présentateur soulignait les défis auxquels il faisait face et le groupe discutait ensuite comment ces problèmes devaient être abordés.

Ensemble, les membres du VCRT ont travaillé pour développer une vision de l'industrie dans son ensemble et un plan d'action pour augmenter l'offre d'agneau canadien sur le marché. L'objectif recherché par le groupe est une augmentation de la demande d'agneau. Actuellement, il n'y a pas suffisamment d'agneaux sur le marché pour permettre aux consommateurs d'avoir le luxe de choisir la viande en vertu de la qualité. La première priorité de la FCM est d'augmenter l'offre d'agneau canadien pour satisfaire ces demandes. Une fois que ce but sera atteint, le prochain obstacle sera d'améliorer la qualité et la constance de l'agneau canadien.

Le prochain VCRT se tiendra le 29 octobre 2008 à Moncton au Nouveau-Brunswick.



Syndicat des producteurs
d'agneaux et moutons d'**Abitibi-
Témiscamingue**

970, av. Larivière, C.P. 610
Rouyn-Noranda QC J9X 4K5
Téléphone : 819 762-0833
Télécopieur : 819 762-0575

Syndicat des producteurs d'agneaux
et moutons de la région de **Québec**

5185, rue Rideau, C. P. 4000
Ancienne-Lorette QC G2E 5S2
Téléphone : 418 872-0770
Télécopieur : 418 872-3386

Syndicat des producteurs d'ovins
de la **Mauricie** et du **Centre-du-
Québec**

1940, rue des Pins
Nicolet QC J3T 1Z9
Téléphone : 819 293-5838
Télécopieur : 819 293-6698

Syndicat des producteurs d'ovins
du **Bas-St-Laurent**

284, rue Potvin
Rimouski QC G5L 7P5
Téléphone : 418 723-2424
Télécopieur : 418 723-6045

Syndicat des producteurs de
moutons du **Saguenay - Lac-St-
Jean**

3635, rue Panet
Jonquière QC G7X 8T7
Téléphone : 418 542-5666
Télécopieur : 418 542-3011

Syndicat des producteurs d'ovins de
l'**Outaouais** et des **Laurentides**

55, rue Grignon
St-Eustache QC J7P 4X1
Téléphone : 450 472-0440
Télécopieur : 450 472-8386

Syndicat des producteurs d'agneaux
et moutons de la **Côte-du-Sud**

1120, 6^e Avenue, bureau 100
La Pocatière QC G0R 1Z0
Téléphone : 418 856-3044
Télécopieur : 418 856-5199

Syndicat des producteurs d'agneaux
et moutons de la **Gaspésie**

172, boul. Perron Est
New-Richmond QC G0C 2B0
Téléphone : 418 392-4466
Télécopieur : 418 392-4862

Syndicat des producteurs d'agneaux
et moutons de **Saint-Jean -
Valleyfield**

6, rue du Moulin
Saint-Rémi, QC J0L 2L0
Téléphone : 450 454-5115
Télécopieur : 450 454-6918

Syndicat des producteurs de
moutons de l'**Estrie**

4300, boul. Bourque
Rock Forest QC J1N 2A6
Téléphone : 819 346-8905
Télécopieur : 819 346-2533

Syndicat des producteurs d'agneaux
et moutons de **Lanaudière**

110, rue Beaudry Nord
Joliette QC J6E 6A5
Téléphone : 450 753-7486
Télécopieur : 450-759 7610

Syndicat des producteurs d'ovins de
la région de **Saint-Hyacinthe**

3800, boul. Casavant Ouest
St-Hyacinthe QC J2S 8E3
Téléphone : 450 774-9154
Télécopieur : 450 778-3797



*est fier d'appuyer les producteurs
d'agneaux et moutons du Québec*



**La force d'un réseau,
au service des producteurs !**

Nous joindre
450-796-2612
sans frais : 1-877-796-2612
www.reseauencansquebec.com

Merci à nos commanditaires qui font de cet évènement un succès



**La Financière
agricole**

Québec 

Toujours là quand ça compte



Distribué par la :
**Coopérative de solidarité
des producteurs d'agneaux
du Québec**



**Syndicat des Producteurs
d'agneaux et de moutons
Région de Québec - Beauce**

Agneau du Québec



**fermelochette.com
450.346.3389**

© 2012 Canada inc.

Mont-St-Grégoire